AR Prefecture

024-212400147-20220909-2022041-DE

Reçu le 19/09/2022 Publié le 19/09/2022 Dordogne - Arrondissement de Sarlat -Commune d'Aubas

BERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 09 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 15

Présents: 8

Ayant donné pouvoir : 6

Votants: 14

Présents: Mr BODIN Jean-Michel, Mme DUPUY Valène, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisa, Mr DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme RODRIGUES Marine, Mr TRIGNOL François. Excusés: Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mr CHANET Jean-Pierre, Mr GENEAU Philippe, Mr GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Lactitia.

Pouvoirs: Mme BON Amélie donne pouvoir à Mme DUPUY Valène.

M. CHANET Jean-Pierre donne pouvoir à M. DESCAMP Jean-Marie.

Mme DELTEIL Stéphanie donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique.

M. GALINAT Arthur donne pouvoir à Mr TRIGNOL François. M. GENEAU Philippe donne pouvoir à Mme COUSIN Elisa.

Mme LE DIGABEL donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa.

Absent: Mr BENOITON Olivier.

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération nº 2022-041

Objet: Dissolution du SIVS, transfert de personnel et transfert de l'actif/passif.

Madame le Maire présente la délibération du 6 juillet 2022 relative à la dissolution du SIV et au transfert du personnel et de l'Actif / Passif à la commune de Montignac.

Pour rappel:

- Le transfert de la totalité de l'actif et du passif du SIVS à la Commune de Montignac,
- La validation de la reprise de deux agents du SIVS et la création des emplois correspondants par le CDG 24.
- Enfin le transfert des archives du syndicat vers la Commune de Montignac.

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la proposition de dissolution du SIVS.
- Acte le vote des délégués du 6 juillet 2022.
- Adhère au nouveau système de fonctionnement.

Le Maire, Valène DUPUY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture,

Et de la publication, le15/09/2022

Le Maire Valène DUPUY